

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2011

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2012 - (n° 3790)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 71

présenté par
M. Door-----
ARTICLE 39

À la première phrase de l'alinéa 9, substituer au mot :

« dernier »,

le mot :

« cinquième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.